

3 J TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

BILAN AU 31.12.2025

Pour copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise : SAS 3J TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 8 boulevard MARCEL PAUL 31170 TOURNEFEUILLE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 2 5 0 2 2 2 8 2 0 0 0 2 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2025					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC TIF IMMOBILISABLE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 725		
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	7 590		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	119 775	119 499	276
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	833		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	612 595		156 377
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	2 375		2 375
		Participations	CS	CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	10 000		15
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	25 097		25 097		
TOTAL (II)		BJ	936 382	BK	744 651	191 731	
AC TIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 140		4 140
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	223 604	35 279	188 325
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 275		17 275
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	157 535		157 535
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	727 735		727 735	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	25 445		25 445	
	TOTAL (III)	CJ	1 155 735	CK	35 279	1 120 456	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 092 116	1A	779 930	1 312 186	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 3J TECHNOLOGIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	745 008	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	77 336	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	833 345	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	72 000	
	Provisions pour charges			DQ	2 030	
	TOTAL (III)			DR	74 030	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	25 408	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 025	
	Dettes fiscales et sociales			DY	139 389	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	176 990	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	404 812		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 312 186		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	1 000
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	396 983	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

21016 - SAS 3J TECHNOLOGIES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 312 186,27 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 77 335,56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/03/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	10,00	5 à 10
Installations techniques		
Matériels outillages	5,00	3 à 5 5 à 10
Matériels de transport	5,00	
Matériels de bureau		
Mobiliers		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

21016 - SAS 3J TECHNOLOGIES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 J TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto,
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 77 335,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	77 335,56 euros
. A titre de dividendes Soit 135,95 euros par action	69 335,56 euros
. Le solde En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 753 008,49 euros.	8 000,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 359,50 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 67 976,06 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 12 mai 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2024	47 743,00	24 807,64	22 935,36
31/12/2023	122 136,00	63 463,00	58 673,00
31/12/2022	191 674,00	99 595,31	92 078,69

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Arnaud MARATUECH